



**PREFECTURE  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2025-102

PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2025

# Sommaire

## **.Préfecture du Val-d'Oise / Direction de la coordination et de l'appui territorial**

95-2025-08-12-00003 - Arrêté préfectoral n°25-056 donnant délégation de signature des arrêtés préfectoraux d'interdiction administrative de paraître (6 pages) Page 3

## **Direction départementale des finances publiques /**

95-2025-08-11-00006 - DDFIP\_Arrêté n°2025-23 Délégation de signature - Service de Gestion Comptable de l'Isle-Adam (2 pages) Page 9

## **Etablissements publics de santé /**

95-2025-06-20-00004 - 2025-31 - HDN-RP - DG - DD portant délégation de signature à la DRH (6 pages) Page 11

95-2025-08-12-00002 - 2025-40 - HDN-RP-DG DD portant délégation de signature en l'absence de la directrice d'établissement (1 page) Page 17



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
et de l'appui territorial**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 25-056  
donnant délégation de signature des arrêtés préfectoraux  
d'interdiction administrative de paraître**

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** la loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 codifiée à l'article L. 22-11-1 du code de la sécurité intérieure ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services publics de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT, préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 15 février 2023 nommant Mme Christel BONNET en qualité de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet du Val-d'Oise ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 15 février 2022 nommant M. Thomas FOURGEOT, en qualité de sous-préfet, directeur du cabinet du préfet du Val-d'Oise ;

**Vu** le décret du président de la République en date du 30 septembre 2022 nommant M. Dominique LEPIDI en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

**Vu** le décret du président de la République en date du 25 août 2023 nommant M. Cyril ALAVOINE en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 06 mars 2025 nommant Mme Hélène GIRARDOT, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

**Vu** le décret du Président de la République en date du 27 mars 2025 portant nomination de M. Félix MEYSEN, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Val-d'Oise, secrétaire général adjoint de la préfecture du Val-d'Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-048 du 26 octobre 2023 portant organisation des services de la préfecture du Val-d'Oise ;

**Sur proposition** du directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée :

- > Mme Christel BONNET, préfète déléguée pour l'égalité des chances,
- > Mme Hélène GIRARDOT, sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise et secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise,
- > M. Dominique LEPIDI, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles,
- > M. Cyril ALAVOINE, sous-préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- > M. Thomas FOURGEOT, sous-préfet, directeur de cabinet,
- > M. Félix MEYSEN, sous-préfet, chargé de mission et secrétaire général adjoint,

à l'effet de signer, pour l'ensemble du département, les arrêtés préfectoraux d'interdiction administrative de paraître.

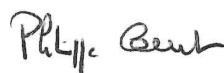
**Article 2** : Délégation de signature est donnée aux agents de la police nationale et de la gendarmerie départementale cités en annexe, à l'effet de signer, pour l'ensemble du département, les arrêtés préfectoraux d'interdiction administrative de paraître.

**Article 3** : Le directeur de cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, le

12 AOUT 2025

Le préfet,



Philippe COURT

**Annexe de l'arrêté n° 25-056**

| Entité | Nom               | Prénom        |
|--------|-------------------|---------------|
| DIPN   | DOIDY             | Frédéric      |
| DIPN   | DOLL              | Maryline      |
| DIPN   | HUE-LACOINTE      | Thierry       |
| DIPN   | HUET              | Simon         |
| DIPN   | COSTIL            | Augustin      |
| DIPN   | KEITH             | Olivier       |
| DIPN   | CHARPENTIER       | Ilona         |
| DIPN   | FOURCADE          | Valérie       |
| DIPN   | GAC               | Hervé         |
| DIPN   | TRAPON            | Camille       |
| DIPN   | HERBIN            | Kathleen      |
| DIPN   | BOULANGER         | Antoine       |
| DIPN   | POILVET           | Morgane       |
| DIPN   | ALLARD            | Géraldine     |
| DIPN   | BLAIN             | Philippe      |
| DIPN   | ALEXANDRE         | Gaël          |
| DIPN   | MABIN             | Jean-Baptiste |
| DIPN   | FRANCOIS          | Charlotte     |
| DIPN   | MANTEL            | Pierrick      |
| DIPN   | CATHERINE DUDOUIT | Charlotte     |
| DIPN   | GALLOCHER         | Chloé         |
| GGD    | MOTTIER           | Denis         |
| GGD    | OTTAVI            | Sébastien     |

**Annexe de l'arrêté n° 25-056**

| Entité | Nom        | Prénom         |
|--------|------------|----------------|
| GGD    | PAGENEL    | Pierre         |
| GGD    | POUPINEL   | Cédric         |
| GGD    | GROUT      | Christophe     |
| GGD    | MONGIAT    | Marc           |
| GGD    | LEBRUN     | Stella         |
| GGD    | SENOUSSI   | Zachary        |
| GGD    | FUTOL      | Jérôme         |
| GGD    | DE LA TOUR | Florian        |
| GGD    | PELLIEUX   | Mickaël        |
| GGD    | MOREAU     | Frédéric       |
| GGD    | CHARRON    | Aurélien       |
| GGD    | BUYS       | Renaud         |
| GGD    | GARRAT     | Laurent        |
| GGD    | DE ROUCK   | David          |
| GGD    | FLAMENT    | Stéphane       |
| GGD    | INGELAERE  | Émilie         |
| GGD    | VIGNAUD    | Vincent        |
| GGD    | DE DECKER  | Pierre-antoine |
| GGD    | SAUNIER    | Éric           |
| GGD    | GODET      | Yann           |
| GGD    | COCU       | Francis        |
| GGD    | VALCARCE   | Emmanuel       |
| GGD    | FLAMBARD   | Frantz         |

**Annexe de l'arrêté n° 25-056**

| Entité | Nom         | Prénom     |
|--------|-------------|------------|
| GGD    | PLANCQUAERT | Thibault   |
| GGD    | WARGNIER    | Sylvain    |
| GGD    | MANIEZ      | Christophe |
| GGD    | LEFFONDRE   | Nicolas    |
| GGD    | MARALDO     | Roger      |
| GGD    | LESUEUR     | Steve      |
| GGD    | MARÉCHAL    | Cédric     |
| GGD    | PITARD      | Bruno      |
| GGD    | LUCCHINA    | Sébastien  |
| GGD    | GERARDIN    | Brice      |
| GGD    | CAMPOS      | Jean-Marc  |
| GGD    | BOURGOIN    | Laure      |
| GGD    | CHARLIER    | Fanny      |
| GGD    | RENAT       | Sabrina    |
| GGD    | CHAPPUIS    | Corentin   |
| GGD    | IJIGNI      | Saïd       |
| GGD    | BUFFIERE    | Kris       |
| GGD    | DUPUY       | Sonia      |
| GGD    | LABBE       | Wilfried   |
| GGD    | LIPS        | Marc       |
| GGD    | GENTIL      | Nolwenn    |
| GGD    | GHOUZALI    | Kamal      |
| GGD    | CORNILLE    | Christophe |

**Annexe de l'arrêté n° 25-056**

| Entité | Nom          | Prénom      |
|--------|--------------|-------------|
| GGD    | BARRU        | Ludovic     |
| GGD    | GAIL         | Dimitri     |
| GGD    | BEAUDOIN     | Johann      |
| GGD    | BACELOS      | Cédrick     |
| GGD    | SAINT-BONNET | Cyprien     |
| GGD    | DELSART      | Christophe  |
| GGD    | ANTHONY      | David       |
| GGD    | PITHOIS      | Nicolas     |
| GGD    | SITBON       | Jimmy       |
| GGD    | DORNINGER    | Erwan       |
| GGD    | GRAND-PERRET | Ludovic     |
| GGD    | BOUDJAOU     | Karim       |
| GGD    | MASSICOT     | Bertrand    |
| GGD    | PREVOST      | Yannick     |
| GGD    | GELABALE     | Loïc        |
| GGD    | LE FLANCHEC  | Jérémy      |
| GGD    | MARTIN       | Jean-Michel |
| GGD    | MAUFÉRON     | Peggy       |





## Arrêté n° 2025 - 23 portant délégation de signature

La comptable, responsable du **service de gestion comptable de l'Isle-Adam**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté n°2022-87 du 16 septembre 2022 portant délégation de signature de la comptable, responsable du service de gestion comptable de l'Isle-Adam à ses collaborateurs.

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation générale de signature est donnée, en sa qualité d'adjointe à la comptable chargée de la trésorerie du service de gestion comptable, à :

**MME DANIBO LENAIG (Inspectrice des Finances Publiques)**

1°) lui est donné, à cet effet, pouvoir de gérer et administrer au nom de la comptable, en son absence, le SGC de l'Isle-Adam.

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers, selon le cas, pour les services dont la gestion lui est confiée,

D'exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les lois et règlements,

De remettre ou obtenir quittance valable pour les sommes reçues ou payées, selon le cas,

De signer récépissés, quittances ou décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

De représenter la comptable auprès des personnels de la Poste pour toutes les opérations concernées.

En conséquence :

lui est donné pouvoir de passer tout acte et d'effectuer d'une manière générale toutes les opérations qui peuvent se rapporter à la gestion du SGC de l'Isle-Adam, lui transmettant les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans le concours de la comptable, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

l'autoriser à effectuer les déclarations de créances et à agir en justice.

2°) lui est donné le pouvoir de prendre des décisions relatives aux demandes de délai de paiement quel qu'en soit le montant et la durée.

## **Article 2**

Délégation spéciale de signature est donnée à :

**1/ Mmes JABLONSKI Sonia et DE ROECK Christelle**

**2/ Mme DUPUIS Natacha**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au comptable du SGC de Cergy en charge du recouvrement contentieux pour le SGC IA suite à convention de travail à distance entre les 2 SGC instaurée au 01-06-2022

à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

| Nom et prénom des agents | Grade                             | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| JABLONSKI Sonia          | Contrôleur des Finances Publiques | 9 mois                                | 10 000 €                                                            |
| DE ROECK Christelle      | Contrôleur des Finances Publiques | 9 mois                                | 10 000 €                                                            |

Pas de limite de temps ou durée pour Madame DUPUIS

## **Article 3**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et celles de l'arrêté n°2022-87 du 16 septembre 2022 portant délégation de signature sont abrogées, à la même date.

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val-d'Oise.

Fait à l'Isle-Adam, le 11 août 2025

La comptable du SGC de l'Isle-Adam,



Mme Patricia PRESSEDA  
Inspectrice Divisionnaire des Finances  
Publiques

## DÉCISION 2025-31 HDN/RP/DG Portant délégation de signature à la direction des ressources humaines

### La directrice,

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu la convention de direction commune en date du 20 décembre 2018 entre le Centre d'accueil et de soins hospitaliers et l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice de l'établissement public Roger Prévot à Moisselles et du Centre d'accueil de soins hospitaliers dans le cadre de la convention de direction commune susvisée,

### Décide

#### Article 1

Délégation permanente est donnée à madame Samia LAMY, attachée d'administration chargée de l'intérim de la direction des ressources humaines (DRH) à l'effet de signer au nom de la directrice, les actes, décisions, conventions et documents afférents à la gestion du personnel non médical du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (CASH) et de l'établissement public de santé Roger Prévot (EPS Roger Prévot), à l'exception du personnel de direction, notamment :

- les actes relatifs au recrutement et à la carrière : contrats à durée déterminée et indéterminée et leurs avenants, avancement de grade, congé parental, détachement, disponibilité, mutation interne et externe, travail à temps partiel, mise à disposition, radiation des cadres, acceptation de démission, dossiers d'attribution des médailles du travail;
- les contrats avec les agences de personnels intérimaires et les cabinets de recrutement;
- les actes relatifs à la rémunération ;
- les autorisations de cumul d'emplois et de rémunération, les décisions d'attributions des primes et indemnités ;
- les actes ayant trait à l'orientation professionnelle, à la formation professionnelle, aux études promotionnelles, aux congés de formation professionnelle ;
- les décisions d'ouverture de concours ;
- les actes ayant trait à la gestion des métiers et des compétences ;
- les actes ayant trait à la gestion des congés liés à la parentalité et des absences : demandes de motivation des absences injustifiées, congé de maternité, de paternité ou d'accueil ;
- les actes ayant trait à la gestion des absences pour raisons de santé ;
- les autorisations d'exercice des fonctions en télétravail ;
- les actes relatifs à la procédure disciplinaire, aux sanctions ;
- les actes relatifs à la retraite ;
- les correspondances avec les membres du comité social d'établissement (CSE), la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSE et des commissions administratives paritaires locales et départementales ;
- les actes relatifs au temps de travail ;
- les notes d'information en lien avec les domaines d'attribution de la DRH ;
- les ordres de missions ;
- les décisions accordant ou refusant une demande d'octroi de la protection fonctionnelle ;
- la gestion du droit de grève et du droit syndical ;
- la gestion des allocations d'aide au retour à l'emploi ;
- les conventions de stage des cursus non médicaux à l'exclusion des stagiaires de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et des stagiaires relevant d'une fonction de direction ;
- les décisions prises sur les recours administratifs formés à l'encontre des décisions mentionnées au présent article.

## **Article 2**

Délégation est également donnée à madame Samia LAMY à effet de signer les mémoires en défense produits devant les juridictions administratives dans le cadre de procédures contentieuses à l'encontre des décisions mentionnées à l'article 1 ainsi que des conventions d'honoraires conclues dans ce cadre.

## **Article 3**

Madame Samia LAMY reçoit délégation permanente, pour procéder à :

- la gestion de l'affectation des ressources du personnel non médical en lien avec les pôles et directions concernés ;
- la liquidation des pièces justificatives, se rapportant aux charges et recettes d'exploitation relatives au personnel non médical.

## **Article 4**

En-dehors des mentions de la présente, sont réservés à la directrice :

- les actes, décisions, et correspondances engageant l'EPS Roger Prévot et le Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre dans ses relations avec les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux ; les établissements ou institutions sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ; la presse écrite, audiovisuelle et internet ;
- les documents de référence et notes se rapportant à l'organisation générale des établissements.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Samia LAMY, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à madame Isabelle PINEDA, attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines, en qualité de responsable financière à la DRH et à madame Elisabeth CASTET, en qualité de juriste à la DRH, à l'effet de signer les actes, décisions conventions et documents, mentionnés aux articles 1 et 2, afférents au personnel non médical de l'hôpital de Nanterre, à l'exception du personnel de direction.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Samia LAMY, Isabelle PINEDA et Elisabeth CASTET, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à monsieur Cyril GIRAUD, attaché d'administration hospitalière aux ressources humaines, à l'effet de signer, au nom de la directrice, les actes, décisions conventions et documents afférents aux personnels non médicaux du CASH de NANTERRE mentionnés aux articles 1 et 2.

## **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Samia LAMY, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à madame Isabelle PINEDA, attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines, en qualité de responsable financière à la DRH et à madame Elisabeth CASTET, en qualité de juriste à la DRH, à l'effet de signer les actes, décisions conventions et documents, mentionnés aux articles 1 et 2, afférents au personnel non médical de l'EPS Roger Prévot, à l'exception du personnel de direction.

## **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Samia LAMY, Isabelle PINEDA et Elisabeth CASTET, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est donnée à madame Sylvie MERLET, adjoint des cadres aux ressources humaines, à l'effet de signer, au nom de la directrice, les actes, décisions conventions et documents afférents aux personnels non médicaux de l'EPS Roger Prévot mentionnés aux articles 1 et 2.

### **Article 9**

La présente décision annule et remplace les décisions portant délégation de signature à la DRH. Elle prend effet à compter de sa publication.

### **Article 10**

La présente décision est notifiée aux intéressés. Elle est consultable sur les sites internet du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'EPS Roger Prévot. Elle est transmise aux comptables des établissements susvisés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de Seine.

À Nanterre, le 20 juin 2025

La directrice de l'hôpital de Nanterre  
et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE  
Luce LEGENDRE (Jun 24, 2025 13:52 GMT+2)

Luce LEGENDRE

Signature des délégataires valant notification et recueil de spécimen de signature :

Madame Samia LAMY

Chargée de l'intérim de direction des ressources humaines



Samia LAMY (Jun 24, 2025 13:58 GMT+2)

Madame Isabelle PINEDA

Attaché d'administration hospitalière aux ressources humaines, responsable financière à la DRH



Isabelle PINEDA (Jun 24, 2025 13:57 GMT+2)

Madame Elisabeth CASTET

Juriste à la DRH



Elisabeth CASTET (Jun 25, 2025 16:15 GMT+2)

Monsieur Cyril GIRAUD

Attaché d'administration de la direction des ressources humaines



Cyril GIRAUD (Jun 24, 2025 15:11 GMT+2)

Madame Sylvie MERLET

Adjoint des cadres de la direction des ressources humaines



Sylvie MERLET (Jun 30, 2025 08:41 GMT+2)

# 2025-31 - HDN-RP - DG - DD portant délégation de signature à la DRH

Final Audit Report

2025-06-30

|                 |                                              |
|-----------------|----------------------------------------------|
| Created:        | 2025-06-24                                   |
| By:             | Meuy SEPHAN (meuy.sephan@ch-nanterre.fr)     |
| Status:         | Signed                                       |
| Transaction ID: | CBJCHBCAABAA8N1gcWJKqiDqZu0qXBUej1pUc-Z70eq5 |

## "2025-31 - HDN-RP - DG - DD portant délégation de signature à la DRH" History

-  Document created by Meuy SEPHAN (meuy.sephan@ch-nanterre.fr)  
2025-06-24 - 11:50:15 AM GMT
-  Document emailed to Samia LAMY (samia.lamy@eps-rogerprevot.fr) for signature  
2025-06-24 - 11:50:19 AM GMT
-  Document emailed to Isabelle PINEDA (isabelle.pineda@ch-nanterre.fr) for signature  
2025-06-24 - 11:50:19 AM GMT
-  Document emailed to Elisabeth CASTET (elisabeth.castet@ch-nanterre.fr) for signature  
2025-06-24 - 11:50:19 AM GMT
-  Document emailed to Cyril GIRAUD (cyril.giraud@ch-nanterre.fr) for signature  
2025-06-24 - 11:50:20 AM GMT
-  Document emailed to Sylvie MERLET (sylvie.merlet@eps-rogerprevot.fr) for signature  
2025-06-24 - 11:50:20 AM GMT
-  Document emailed to Luce LEGENDRE (direction@ch-nanterre.fr) for signature  
2025-06-24 - 11:50:20 AM GMT
-  Email viewed by Luce LEGENDRE (direction@ch-nanterre.fr)  
2025-06-24 - 11:50:50 AM GMT
-  Email viewed by Isabelle PINEDA (isabelle.pineda@ch-nanterre.fr)  
2025-06-24 - 11:50:53 AM GMT
-  Document e-signed by Luce LEGENDRE (direction@ch-nanterre.fr)  
Signature Date: 2025-06-24 - 11:52:56 AM GMT - Time Source: server

 Document e-signed by Isabelle PINEDA (isabelle.pineda@ch-nanterre.fr)  
Signature Date: 2025-06-24 - 11:57:42 AM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Samia LAMY (samia.lamy@eps-rogerprevot.fr)  
2025-06-24 - 11:57:43 AM GMT

 Document e-signed by Samia LAMY (samia.lamy@eps-rogerprevot.fr)  
Signature Date: 2025-06-24 - 11:58:29 AM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Cyril GIRAUD (cyril.giraud@ch-nanterre.fr)  
2025-06-24 - 1:10:35 PM GMT

 Document e-signed by Cyril GIRAUD (cyril.giraud@ch-nanterre.fr)  
Signature Date: 2025-06-24 - 1:11:09 PM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Elisabeth CASTET (elisabeth.castet@ch-nanterre.fr)  
2025-06-25 - 2:11:01 PM GMT

 Document e-signed by Elisabeth CASTET (elisabeth.castet@ch-nanterre.fr)  
Signature Date: 2025-06-25 - 2:15:25 PM GMT - Time Source: server

 Email viewed by Sylvie MERLET (sylvie.merlet@eps-rogerprevot.fr)  
2025-06-30 - 6:40:20 AM GMT

 Document e-signed by Sylvie MERLET (sylvie.merlet@eps-rogerprevot.fr)  
Signature Date: 2025-06-30 - 6:41:39 AM GMT - Time Source: server

 Agreement completed.  
2025-06-30 - 6:41:39 AM GMT



**La directrice,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 à D.6143-35 ;

Considérant la convention de direction commune en date du 20 décembre 2018 entre le Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2019, signé par la directrice générale du Centre national de gestion, nommant Madame Luce LEGENDRE, directrice de l'établissement public Roger Prévot à Moisselles dans le cadre de la convention de direction commune susvisée,

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 1<sup>er</sup> janvier 2023 nommant madame Anne DOOGHE-PEGLIASCO, directrice adjointe de la direction commune susvisée,

**Décide**

#### **Article 1**

Madame Anne DOOGHE-PEGLIASCO, directrice adjointe au Centre d'accueil et de soins hospitaliers et à l'EPS Roger Prévot, reçoit délégation, durant les périodes pour lesquelles elle est dûment désignée pour remplacer la directrice d'établissement, à l'effet de signer en tant que de besoin, au nom et sous la responsabilité de la directrice, tout acte, toute décision concernant la gestion du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'EPS Roger Prévot à Moisselles, tant dans le domaine de l'ordonnancement des dépenses et recettes desdits établissements que dans ceux de la gestion des marchés, des personnels, de la sécurité des biens et des personnes ou de l'organisation générale. En outre, et en tant que de besoin, elle a qualité, durant ces remplacements pour prendre toute mesure nécessaire en matière de relations avec les autorités de tutelle et les présidences du conseil d'administration et du conseil de surveillance.

#### **Article 2**

La délégation est assortie de l'obligation pour sa titulaire de rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.

#### **Article 3**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois qui suivent la date de publication de la décision.

#### **Article 4**

La présente décision est notifiée à l'intéressée. Elle est consultable sur les sites intranet et internet de l'hôpital de Nanterre et de l'établissement public Roger Prévot de Moisselles et transmise aux comptables des établissements. Elle est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

A Nanterre, le 12 août 2025  
La directrice de l'hôpital de Nanterre  
et de l'EPS Roger Prévot



Luce LEGENDRE